

Protection Sociale Complémentaire (PSC) : La ministre de la Santé joue la montre pour retarder son application !

Depuis le 19 mars 2026, la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé (FO-SPSS) n'a reçu aucune nouvelle officielle de Matignon concernant l'arbitrage financier de la PSC. De fait, aucune nouvelle réunion ni séance de négociation n'a été programmée.

Pourtant, depuis le mois de janvier, plus d'une dizaine de réunions de travail se sont tenues avec la DGOS, permettant aux organisations syndicales d'exprimer leurs revendications et les besoins des personnels hospitaliers, sans jamais réussir à obtenir de réponse politique et/ou technique.

Signe avant-coureur de cette procrastination : aucune des propositions des Organisations Syndicales n'a fait l'objet d'un véritable débat, aucun arbitrage n'a été rendu, et surtout, aucune enveloppe financière n'a été annoncée.

Dans ce contexte, la stratégie de la ministre de la Santé, Stéphanie RIST, apparaît pour FO extrêmement limpide : gagner du temps, au risque de ne pas respecter les délais et surtout d'éviter de signer un accord. Une méthode méprisante qui conduit aujourd'hui à une impasse : les agents hospitaliers risquent ainsi fortement de ne pas pouvoir bénéficier de la mise en œuvre de la PSC au 1^{er} janvier 2027, contrairement à ce que prévoit pourtant la loi.

Nous le savons, tous les délais sont extrêmement contraints : entre les appels d'offres, la sélection des opérateurs et la mise en œuvre opérationnelle dans les 2 100 établissements de la Fonction Publique Hospitalière (FPH), la date du 1^{er} janvier 2027 est fortement compromise... sans même parler d'une proposition du gouvernement, qui n'est non seulement pas sur la table des discussions, et bien évidemment, encore moins à la signature !

La ministre de la Santé a dès le début temporisé au risque que les agents hospitaliers se retrouvent perdants et ne puissent pas bénéficier d'une PSC pour le début de l'année 2027.

Plus inquiétant encore, tout laisse penser que l'exécutif hésite sur les arbitrages financiers et envisagerait d'intégrer la PSC dans les 2 milliards d'euros d'économies imposés au secteur de la santé. Si tel était le cas, le gouvernement Macron-Lecornu ne respecterait pas non plus le Parlement, puisque les députés et les sénateurs ont voté l'application de la PSC pour les hospitaliers avec dépit au 1^{er} janvier 2027, au lieu de 2026 comme initialement prévu.

Pour la Fédération FO-SPSS, ce retard est inacceptable et inenvisageable : la responsabilité d'une non-application au 1^{er} janvier 2027, ainsi que des économies réalisées sur le dos des hospitaliers, incombera uniquement au Premier ministre et à la ministre de la Santé.

C'est d'autant plus inacceptable et révoltant que les hospitaliers sont les derniers travailleurs de France à ne pas bénéficier d'une participation employeur pour leur complémentaire santé, alors que Mme Stéphanie RIST affirme partout vouloir « prendre soin des soignants ».

Madame la Ministre, les hospitaliers n'attendent plus de discours : ils exigent des actes, et l'écart entre les paroles et la réalité est devenu insupportable. Ceux qui font vivre la fonction publique hospitalière méritent mieux : ils veulent une PSC maintenant, et une PSC de haut niveau !

L'heure n'est plus aux engagements symboliques : ils réclament une protection sociale complémentaire digne de ce nom, et sans délai.

Ce que les hospitaliers demandent est simple et légitime : une PSC immédiate, ambitieuse, et à la hauteur de leur engagement quotidien.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 5 mai 2026

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS